

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice 13  
Présents 10  
Votants 13

**Date de la convocation :**  
14 novembre 2023

**Date d'affichage**  
14 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRÉ, Adjoint, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Étaient absents excusés :** Guillaume LALOE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Catherine DOMAGNÉ a donné son pouvoir à Franck BRYON, Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN.

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

**OBJET DE LA DELIBERATION N°95/2023 : RAPPORT D'ACTIVITES DU SMICTOM 2022**

Rapport d'activités 2022 consultable en Mairie

Crée en 1974, Le SMICTOM 5(Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères) du Pays de Fougères est composé de 47 communes et représente un bassin de 87 948 habitants soit 41 321 foyers. Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

**Les missions du SMICTOM :**

- Collecte des déchets en porte-à-porte, en points de regroupement ou en apport volontaire
- Mise à disposition d'un bac de collecte, de sacs jaunes et de bornes d'apport volontaire
- Gestion de déchèteries
- Transport des déchets
- Actions de prévention et de sensibilisation

Au cours de l'année 2022, 52 170 tonnes de déchets ont été collectés et traités, soit 593 kg par habitant (-(-6.62% par rapport à 2021)

**I – Répartition des déchets**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>
Déchets ménagers	14 405 T (164 kg par hab)	13 975 T (159 kg par hab)	-3 %
Déchets recyclables	7 472 T (85 kg par hab)	7 329 T (83 kg par hab)	-1%
Déchets collectés en déchèteries	33 147 T (378 kg par hab)	30 155 T (344 kg par hab)	-10%
Textiles et chaussures	572 T (6,5 kg par hab)	560 T (6,4 kg par hab)	-2%
La recyclerie	150 T (1,7 kg par hab)	151 T (1,7 kg par hab)	=

**II – Actions menées en 2022**

- Le SMICTOM poursuit l'étude pour envisager de nouveaux modes de collectes dans un souci de maîtrise des coûts
- Poursuite de l'expérimentation de la redevance incitative sur Louvigné-du-Désert.
- Fête de la récup (2<sup>ème</sup> édition)
- 5 communes ont reçu le Label Zéro Déchet

### III – Coût annuel par habitant en 2022

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 40,01 € HT
- Collecte, traitement des emballages et papiers (sacs jaunes) : 9.41 € HT
- Collecte, traitement des verres : 1.93 € HT
- Collecte et traitement du papier : 3.50 € HT
- Déchetteries : 25.83 € HT

### IV – Le coût du service :

Coût par habitant : 80 € HT tous flux confondus

Comparaison nationale : 103 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

**-PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du SMICTOM mis à la disposition du public.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

